Veska Pensionskasse
Caisse de pension Veska

Rapport annuel 2021

Caisse de pension Veska
Jurastrasse 9
5000 Aarau
Téléphone 062 824 63 79
info@veskapk.ch
www.veskapk.ch

TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel 2021 du président du conseil de fondation et du directeur **4**
Comptes annuels 2021 ..... **6**
Annexe **8**

1 Bases et organisation 8
1.1 Forme juridique, but, base et organisation 8
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie 8
1.3 Indications concernant l'acte et les règlements 8
1.4 Organes et personnes autorisées à signer au 31.12.2021 8
1.5 Bureau 9
1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance 9
1.7 Établissements affiliés (au moins 2 assurés) 9

2 Assurés actifs et bénéficiaires de rentes 10
2.1 Assurés actifs 10
2.2 Bénéficiaires de rentes 10

3 Type de mise en œuvre de l'objectif 11
3.1 Explication des plans de prévoyance 11
3.2 Financement et méthodes de financement 11

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence 12
4.1 Confirmation concernant la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26 12
4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation 12
4.3 Modification des principes relatifs à l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes 12

5 Risques actuariels / taux de couverture / couverture des risques 13
5.1 Type de couverture des risques, réassurance 13
5.2 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs (brut) 13
5.3 Total du capital de prévoyance selon la LPP 13
5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes 13
5.5 Détails concernant les provisions techniques 14
5.6 Réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation d'utilisation 15
5.7 Taux de couverture 15

6 Explication des placements de fortune et du résultat net issu du placement de fortune 16
6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires de portefeuille, règlement de placement 16
6.2 Calcul et valeur cible des réserves de fluctuation de valeur (RFV) 16
6.3 Représentation des placements de fortune selon les catégories de placement 16
6.4 Limites de catégories selon OPP 2, art. 50, al. 4 (LPP art. 71, al. 1) 17
6.5 Explication des placements de fortune et du résultat net issu du placement de fortune 17

7 Explications sur d'autres postes du bilan et sur le compte d'exploitation 18
7.1 Liquidités 18
7.2 Créances 18
7.3 Compte de régularisation actif 18
7.4 Compte de régularisation passif 18
7.5 Représentation des réserves de cotisations de l'employeur 18
7.6 Fonds libres 18
7.7 Charges administratives 18
7.8 Commentaire relatif aux frais de gestion et aux placements collectifs opaques 19

8 Exigences de l'autorité de surveillance 20

9 Informations complémentaires 20
9.1 Adaptation des rentes 20
9.2 Responsabilité solidaire et garanties 20
9.3 Procédures judiciaires en cours 20
9.4 Liquidation partielle 20
9.5 Information sur l'exercice des droits de vote (rapport ORAb) 20

10 Événements postérieurs à la date du bilan 21

Rapport du président du conseil de fondation

Navigation réussie par mer agitée
Pour l'année écoulée, la Caisse de pension Veska a obtenu un résultat réjouissant avec une performance de 8,3%. La base de cette réussite est la forte capacité de risque grâce à un taux de couverture élevé approprié. Celui-ci s'élève à 127,5% au 31.12.2021. Cette situation positive permet une hausse de la rémunération à 3,75% en 2022.

Adaptation de la stratégie de placement
L'an passé, le conseil de fondation s'est longuement penché sur la stratégie de placement et a procédé à différentes adaptations. D'une part, le portefeuille de placement est, dans son ensemble, conçu de manière légèrement plus défensive. De l'autre, des valeurs réelles (p. ex. actions, biens immobiliers) ont été encore rehaussées au détriment des valeurs nominales. Cela sera à long terme bénéfique dans un environnement inflationniste. En outre, le thème de l'ESG a été repris et mis en œuvre là où il existe des offres/instruments correspondants.

Ajustements des prestations
Le conseil de fondation a pris les mesures indispensables pour réduire les pertes sur les retraites existant actuellement. Les employeurs et les assurés ont été informés dans ce contexte de la baisse du taux de conversion au 01.01.2023 de 5,6% à 5,2%. La situation réjouissante de la Caisse de pension Veska permet des mesures de compensation généreuses pour réduire les effets correspondants.

Avec l'arrivée d'une réassurance dans le domaine des risques, les primes de risque peuvent être sensiblement baissées à l'avenir. Les employeurs et les employés en profiteront.

Poursuite du renforcement du Bureau
Une nouvelle solution informatique moderne a été introduite avec le logiciel Swiss Pension. Celle-ci permet une large numérisation. Les bases pour l'introduction du télétravail sont ainsi posées. D'autres étapes dans le domaine de la numérisation seront le remplacement du logiciel de comptabilité ainsi que l'introduction d'une archive numérique.

En parallèle, l'équipe du Bureau a été renforcée. Nos collaboratrices de longue date Doris Hasler et Priska Schlatter ont pris une retraite bien méritée en 2021. Nous pouvons désormais compter sur le soutien de Johannes Imfeld, Lukas Eismann, Jürg Herrmann et Edualda Iapello.

Remerciements
Des remerciements sincères sont adressés à toute l'équipe du Bureau sous la direction de Martin Hammele. Dans un environnement en effervescence, ils ont toujours veillé à la haute qualité des prestations fournies par la Caisse de pension Veska.

Lucian Schucan
Le président du conseil de fondation

Rapport du directeur

Développement général des affaires: au 31.12.2021, 7'945 assurés actifs et 1'668 bénéficiaires de rentes (année précédente: 7'819 assurés actifs et 1'573 bénéficiaires de rentes)
En 2021, le nombre d'organisations affiliées a diminué de quatre et s'élève à 71 au 31.12.2021 (année précédente: 75). Dans l'un des cas, le passage à la Caisse de pension cantonale était obligatoire. Deux associations d'aide ont fusionné et sont ensuite également passées à la Caisse de pension cantonale. Une affiliation d'aide a fusionné avec trois autres associations d'aide. L'entité fusionnée ne voulait pas adhérer à la Caisse de pension Veska, ce qui est compréhensible du fait de son taux de couverture actuel s'élevant à 127,5%. En dépit de ces départs, dans le cadre desquels les bénéficiaires de rentes sont aussi passés à la nouvelle institution de prévoyance, le nombre d'assurés actifs a augmenté de 126 durant l'année 2021 (année précédente: augmentation de 140) et est désormais de 7'945. L'augmentation des assurés actifs a eu principalement lieu dans les hôpitaux de plus grandes tailles.

Durant l'année sous revue, le nombre de bénéficiaires de rentes a, quant à lui, augmenté de 95 (année précédente: augmentation de 153) et est désormais de 1'668. Pour 79 de ces 95 nouveaux bénéficiaires de rentes, il s'agit de retraites. La hausse au niveau des rentes d'invalidité est de 9 (année précédente: 36).

Activités du conseil de fondation
En 2021, cinq séances ordinaires du conseil de fondation et un atelier du conseil de fondation ont eu lieu. Par ailleurs, une décision par voie de circulaire a été adoptée.

Outre les points à l'ordre du jour standard (résultats des placements, approbation des comptes annuels, fixation des taux d'intérêts, mutations au sein du Bureau), le conseil de fondation s'est penché en particulier sur les thèmes suivants:

Placements:
- En 2021, il a été décidé de créer une **commission de placement** (COP), qui regroupe tous les membres du conseil de fondation. La nouvelle COP s'est réunie trois fois en 2021. En outre, la COP a accompagné diverses décisions d'investissement en dehors des séances.
- **Adaptation de la stratégie de placement au 01.01.2022.** L'année prochaine, la nouvelle catégorie de placement «Infrastructures» sera intégrée à la stratégie de placement avec une part stratégique de 5%. En raison d'une analyse externe de la stratégie de placement, la part d'actions augmentera pour passer de 40% à 45%. Les parts de l'«Immobilier étranger» et des «Obligations CHF» seront chacune réduites de 5%. Du fait de cette diversification supplémentaire des placements, la réserve de fluctuation de valeur cible de 34,1% pourra être réduite à 29,7%. Le rendement des placements théoriquement attendu à long terme passera désormais à 2,8%, ce qui correspond exactement au rendement cible calculé par l'expert en caisses de pension. L'équilibre de la Caisse de pension Veska est ainsi assuré, celle-ci pourra donc avoir à l'avenir une politique de rémunération attractive.
- Depuis l'exercice 2021, une **comptabilité des titres** gérée en externe (Complementa AG) a été introduite. À partir du 01.10.2021, Complementa se charge aussi du reporting officiel pour le conseil de fondation.

Situation actuarielle:
- Avec une **rémunération** des capitaux épargne de 1,75% pour 2021 et de 3,75% pour 2022, le conseil de fondation a fait preuve de mesure. Il mise ici sur la raison et la continuité.
- Avec la décision du conseil de fondation de baisser le **taux de conversion** à 5,2% au 01.01.2023, il a fait preuve de prévoyance. Et même si les assurés ayant droit bénéficieront à nouveau d'un avoir de compensation pour cette baisse au 01.01.2023, la stabilité financière continuera de s'améliorer sensiblement à long terme. Cela pourra ensuite déboucher sur une rémunération attrayante de l'avoir de vieillesse des assurés actifs.
- La décision de conclure une **réassurance** avec PK Rück au 01.01.2022 a été prise en position de force. Bien que l'évolution des sinistres pour les cas d'invalidité soit (encore) bonne, seul un «case management» externe professionnel et actif est le garant que de futurs sinistres puissent être identifiés le plus tôt possible et évités dans le meilleur des cas. Le fait que la réassurance ait de plus proposé des conditions aussi attractives a incité le conseil de fondation de retransmettre aux assurés et aux employeurs les économies réalisées au niveau des cotisations de risque et de réduire les cotisations de risque d'environ un tiers au 01.04.2022.

Performance en 2021: 8,3% (année précédente: 3,8%)
La comparaison transversale montre que le résultat des placements a été moyen. Il faut ici tenir compte du fait que des adaptations structurelles ont été réalisées dans le domaine des placements au cours de l'exercice 2021. Tout d'abord, les placements indexés ou passifs ont été **concentrés** dans les différentes catégories auprès d'un gestionnaire de portefeuille. Dans le même temps, il a été décidé que les considérations de **durabilité** soient aussi désormais intégrées dans les indices utilisés. Le nombre de gestionnaires de portefeuille a été réduit dans son ensemble et les investissements restants ont été élargis. Cela permet ainsi d'économiser à l'avenir des frais de gestion de fortune. Cette restructuration a toutefois engendré des frais de transactions uniques, qui se sont répercutés sur la performance.

La part des placements alternatifs a été augmentée. Ainsi, divers nouveaux investissements ont été réalisés durant l'exercice sous revue, qui ne seront néanmoins rentables que dans quelques années; mais au final, ils devraient engendrer un rendement attractif – si l'on considère toute leur durée de vie.

Taux de couverture au 31.12.2021 de 127,5% (année précédente: 120,4%) et rémunération des avoirs de vieillesse à 3,75% en 2022 (année précédente: 1,75%)
La Caisse de pension Veska continue de bénéficier d'une solide base financière et affiche à la fin 2021 un taux de couverture de 127,5%. Le taux d'intérêt technique est de 1,5% fondé sur les bases actuarielles 2015, tables de génération. Le taux de couverture a augmenté en raison du bon résultat de placement et actuariel. Pour ce qui est du niveau de rémunération des avoirs de vieillesse, la Caisse de pension Veska se situe dans la moyenne dans le cadre de la comparaison transversale.

Par rapport à l'année précédente, la **provision pour les pertes sur retraites** a pu être réduite de CHF 11,7 mio. Cette baisse sensible s'explique principalement par la baisse du taux de conversion au 01.01.2021 de 6,0% à 5,6%.

Pour l'exercice 2021, la **réserve de fluctuation des risques** a pu être ramenée à sa valeur cible de CHF 15,8 mio grâce au bon résultat actuariel.

En 2021, le **résultat net des placements de fortune** s'élevait à CHF 148,5 mio (exercice précédent: 59,7 mio). Au 31.12.2021, le total du bilan a augmenté de CHF 168 mio, passant à CHF 1 853 milliard.

Bureau:
Une administration moderne a besoin, au-delà d'un personnel qualifié, d'un logiciel approprié, d'un équipement informatique adéquat, de manpower qualifié et de processus optimisés. Au Bureau, une grande partie de l'année 2021 a été consacrée à préparer le passage du logiciel de la Caisse de pension à l'application moderne «Swiss Pension». Si bien que le passage le 1er janvier 2022 a eu lieu comme prévu et sans accroc. Le nouveau logiciel permettra d'échanger les données entre les employeurs et la Caisse de pension Veska via un portail sécurisé. Cette possibilité d'échange numérique rend petit à petit obsolètes les formulaires peu populaires. Tous les postes de travail disposent désormais d'ordinateurs portables permettant, si besoin est, d'être en télétravail. Notre serveur de données a été installé dans un centre de données externe et sûr.

Afin de pouvoir aussi gérer les affaires quotidiennes durant la phase de modernisation – encore en cours –, il était impératif d'augmenter le personnel au Bureau. Qui plus est, un changement de génération a entretemps commencé au Bureau avec le départ à la retraite de nos collaboratrices de longue date Doris Hasler et Priska Schlatter.

Martin Hammele
Directeur

Bilan

	Index	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Actifs			
Liquidités	7,1	35’874’804.15	50’252’708.83
Créances employeur	7,2	12’204’971.45	12’752’287.10
Créances tiers	7,2	2’638’845.80	2’884’582.63
Obligations en CHF	6,3	135’599’123.95	215’219’572.00
Obligations en FW	6,3	77’024’344.15	54’523’653.00
Hypothèques	6,3	63’936’982.35	0,00
Emprunts convertibles	6,3	69’124’380.90	0,00
Actions Suisse	6,3	330’603’406.10	279’299’399.00
Actions Étranger	6,3	253’796’832.15	236’384’964.00
Actions Emerging Markets	6,3	135’583’869.15	149’160’988.00
Immobilier Suisse	6,3	398’653’586.81	372’869’791.00
Immobilier Étranger	6,3	114’230’471.95	131’303’676.00
Private Equity	6,3	79’723’635.20	27’679’087.00
Or	6,3	55’594’251.15	39’673’454.00
Insurance Linked Securities, ILS	6,3	51’796’859.85	48’136’246.00
Senior Secured Loans	6,3	36’333’745.40	64’513’001.00
Mobilier		1.00	1.00
Placements de fortune		**1’852’720’111.51**	**1’684’653’410.56**
Compte de régularisation actif	7,3	299’139.25	370’891.04
Total actifs		**1’853’019’250.76**	**1’685’024’301.60**
Passifs			
Prestations de libre passage et rentes		28’492’878.48	13’482’964.47
Autres engagements		357’933.00	0,00
Compte de régularisation passif	7.4	364’731.10	3’239’179.98
Réserves de cotisations de l’employeur	5.6 / 7.5	10’315’900.65	12’164’657.15
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	845’250’277.90	814’653’214.92
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	459’359’113.00	433’692’557.00
Provisions techniques	5.5	117’761’247.00	126’711’671.00
Réserves de fluctuation de valeur	6.2	391’107’169.63	281’070’057.08
Capital de fondation		10’000.00	10’000.00
Fonds libres	7.6	0.00	0.00
Total passifs		**1’853’019’250.76**	**1’685’024’301.60**
Réserves de fluctuation de valeur		391’107’169.63	281’070’057.00
Total engagements (cap. prévoy. plus provisions)		1’422’370’637.90	1’375’057’443.00
Taux de couverture	**5.7**	**127.5%**	**120.4%**

Compte d'exploitation

	Index	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations d'épargne employeurs	5.2	29'107'474.50	24'571'471.50
Cotisations de risque employés	5.5	5'872'591.89	5'714'799.10
Cotisations d'épargne employés	5.2	30'546'236.20	25'862'173.18
Apports uniques et montants de rachat	5.2	7'279'173.45	7'762'517.60
Cotisations de risque employeur	5.5	6'382'805.80	6'366'402.13
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement contributif		-1'848'756.50	0.00
Total cotisations et apports ordinaires et autres		**77'339'525.34**	**70'277'363.51**
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage	5.2	67'908'901.39	60'879'972.03
Apports de libre passage (changement interne)		1'334'703.18	1'404'861.64
Remboursement EPL pour cause d'invalidité	5.4	791'465.33	697'580.04
Versements anticipés EPL/divorce	5.2	773'858.05	3'854'268.80
Total prestations d'entrée		**70'808'927.95**	**66'836'682.51**
Flux de cotisations et de prestations d'entrée		**148'148'453.29**	**137'114'046.02**
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse	5.4	-20'652'057.00	-18'876'686.00
Rentes de survivants	5.4	-978'668.00	-933'302.80
Rentes d'invalidité	5.4	-2'354'471.30	-2'248'900.80
Rentes pour enfant	5.4	-132'113.00	0.00
Prestation en capital à la retraite	5.2	-20'216'498.50	-10'928'174.95
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		-196'002.40	0.00
Prestations en capital autres prestations réglementaires		0.00	-28'440.00
Total prestations réglementaires		**-44'529'810.20**	**-33'015'504.55**
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-78'082'096.56	-58'162'621.93
Prestations de libre passage en cas de sortie, en espèces	5.2	-1'021'885.71	-1'389'922.23
Prestations de libre passage changement (interne)	5.2	0.00	-1'411'210.28
ALP supplémentaires pour cap. prév. rentiers AI	5.4	0.00	-36'136.85
Prestation de sortie collectif rentiers	5.4	-12'741'266.00	0.00
Versements anticipés EPL / divorces	5.2	-2'615'583.60	-2'249'469.40
Charges extraordinaires		0,00	-223'773.80
Total prestations de sortie		**-94'460'831.87**	**-63'473'134.49**
Sorties pour prestations et versements anticipés		**-138'990'642.07**	**-96'488'639.04**
Constitution / dissolution capitaux de prévoyance, Provision tech. et réserves de cotisations			
Constitution capital de prévoyance actifs	5.2	-16'188'856.02	-10'531'607.69
Perte / gain de mutation		0.00	-8'677.90
Revenus extraordinaires		0.00	9'236.00
Constitution capital de prévoyance rentiers	5.4	-25'666'556.00	-48'228'342.00
Dissolution / Constitution provisions techniques	5.4 / 5.5	8'950'424.00	-28'498'060.00
Dissolution de cotisations de l'employeur		1'848'756.50	0.00
Rémunération du capital de prévoyance	5.2	-14'408'661.95	-17'460'822.78
Total constitution capitaux de prévoyance, provisions tech. et réserves de cotisations		**-45'464'893.47**	**-104'718'274.37**

	Index	2021 CHF	2020 CHF
Charges d'assurance			
Contributions au fonds de garantie		-353'244.45	-684'030.00
Total charges d'assurance		**-353'244.45**	**-684'030.00**
Résultat net issu de la part assurance		**-36'660'326.70**	**-64'776'897.39**
Résultat issu des placements de fortune			
Résultat brut issu des liquidités, y c. gains en devises étrangères		-52'585.17	-332'556.30
Résultat brut issu des obligations CHF		-1'858'268.19	3'962'182.88
Résultat brut issu des obligations en devises étrangères		-1'255'069.72	-221'741.50
Résultat brut issu des hypothèques		137'188.08	0.00
Résultat brut issu des emprunts convertibles		1'393'798.20	0.00
Résultat brut issu des actions Suisse		63'930'148.23	19'344'100.79
Résultat brut issu des actions Étranger		54'055'268.08	20'669'607.96
Résultat brut issu des actions Emerging Markets		2'897'713.19	8'119'314.05
Résultat brut issu du Private Equity		10'106'459.62	377'336.00
Résultat brut issu de l'immobilier Suisse		25'381'344.04	8'844'562.25
Résultat brut issu de l'immobilier Étranger		18'249'467.44	270'834.00
Résultat brut issu des matières premières		-1'949'927.30	5'997'600.86
Résultat brut issu des Insurance Linked Securities, ILS		304'908.84	259'238.59
Résultat brut issu des Senior Loans		-12'499'535.39	1'374'060.39
Remboursements / rétrocessions	7.8	95'533.33	163'601.52
Frais directs de gestion de fortune	7.8	-2'552'526.29	-1'086'691.16
Frais indirects de gestion de fortune (TER)	7.8	-7'760'006.59	-7'929'717.82
Taux d'intérêt sur réserves de cotisations de l'employeur	7.5	0.00	0.00
Intérêts moratoires et frais sur ALP et rentes		-104'456.41	-92'612.30
Total résultat net issu des placements de fortune		**148'519'453.99**	**59'719'120.21**
Autres revenus		**1'131.10**	**0.00**
Autres charges		**-27.15**	**0.00**
Charges administratives			
Charges administratives (salaires, SR, IT, loyer, etc.)	7.7	-1'714'713.08	-1'215'799.55
Organe de révision / experts en matière de prévoyance professionnelle	7.7	-68'338.50	-130'688.99
Frais autorité de surveillance	7.7	-17'144.55	-23'584.50
Prestations de conseil	7.7	-22'923.52	0.00
Total charges administratives		**-1'823'119.65**	**-1'370'073.04**
Résultat avant constitution / dissolution réserves de fluctuation de valeur		**110'037'111.59**	**-6'427'850.22**
Constitution / dissolution réserves de fluctuation de valeur	6.2	-110'037'111.59	6'427'850.22
Excédent de revenus		**0.00**	**0.00**

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique, but, base et organisation

La Caisse de pension Veska est une fondation de prévoyance professionnelle dont le siège est à Aarau.

Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des assurés ainsi que de leurs proches et des survivants. Elle les protège des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. La fondation peut fournir des prestations qui vont au-delà des prestations minimales légales. L'affiliation d'un employeur s'effectue par le biais d'un accord d'affiliation écrit. Sont assurées uniquement les personnes qui sont au service du système social et de santé suisse. La Caisse de pension Veska est une institution de prévoyance autonome sans réassurance.

La Caisse de pension Veska est une institution commune. Cela signifie qu'aucune œuvre de prévoyance individuelle n'est gérée pour les employeurs affiliés. Toutes les provisions et réserves – à l'exception des réserves de cotisations de l'employeur – sont gérées collectivement au niveau de toute la fondation. Sept (année précédente: 9) employeurs possèdent un compte «Réserves de cotisations de l'employeur» à la Caisse de pension Veska.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de pension Veska est une fondation commune de prévoyance professionnelle exonérée d'impôts, inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales au sens des art. 80 ss. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP.

Conformément à l'art. 48 LPP et à l'art. 3, al. 2 lettre a OPP 1, elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA) sous le numéro de dossier AG-1571 (n° registre LPP AG 0272). Elle verse au fonds de garantie les cotisations légales.

1.3 Indications concernant l'acte et les règlements

	Adopté	En vigueur depuis
Acte de fondation	17.03.99	17.03.99
Règlement de prévoyance	06.11.20	01.01.21
Règlement pour les placements de fortune	25.11.16	01.01.17
Règlement sur la constitution des provisions techniques	11.12.19	31.12.19
Règlement sur la liquidation partielle	17.03.10	01.01.10
Règlement des coûts	30.08.19	01.11.19
Autre règlement	aucun	

1.4 Organes et personnes autorisées à signer au 31.12.2021

Conseil de fondation

Schucan, Lucian, Zuoz; (P)	Spital Oberengadin, Samedan	représentant de l'employeur
Speck, Guido, Kehrsatz; (VP)	Lindenhofgruppe, Berne	représentant de l'employeur
Eggimann , Yvonne, Grafenried	SBK, Berne	représentante des employés
Fischer, Catherine, Riedholz	Privatklinik Wyss, Münchenbuchsee	représentante des employés
Mayer, Michael, Oberwil	Spitex Basel, Bâle	représentant des employés
Roman, Dajan, Coire	Hôpital cantonal des Grisons, Coire	représentant de l'employeur

(P) = président du conseil de fondation
(VP) = vice-président du conseil de fondation

Les représentants des employeurs sont élus par le comité «H+ Les Hôpitaux de Suisse» à la demande du conseil de fondation. Une représentante des employés est désignée par l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI). Les deux autres représentants des employés sont des membres d'associations professionnelles du domaine de la santé ou des assurés de la Caisse de pension Veska.

Droit de signature signature collective à deux

1.5 Bureau

Hammele Martin*	directeur, responsable caisses de pension dipl. taux d'occup.	TO 100%
Weber, Michèle*	directrice suppl., spécialiste en prévoyance professionnelle avec brevet fédéral	TO 100%
Finazzi, Pascale*	responsable comptabilité & administration	TO 100%
Suter, Anneliese	administration	TO 20%
Hasler, Simone*	administratrice caisses de pension	TO 80%
Iapello, Edualda	administratrice caisses de pension	TO 80%
Imfeld, Johannes*	administrateur caisses de pension, spécialiste des assurances sociales avec brevet fédéral	TO 100%
Herrmann, Jürg*	administrateur caisses de pension	TO 100%
Eismann, Lukas*	administrateur caisses de pension	TO 90%
Total		**770%**

* Droit de signature: signature collective à deux

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Experts pour la prévoyance professionnelle	Dr Philippe Deprez, Deprez Experten AG, Zurich
Organe de révision	thv AG, Aarau
Contrôle des investissements	PPCmetrics AG, Zurich
Comptabilité des titres	Complementa AG, Saint-Gall
Calcul réserves de fluctuation	A&L Asalis AG, Zurich
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA), Aarau

1.7 Établissements affiliés (au moins 2 assurés)

	31.12.21	31.12.20
Établissements de 2 à 49 assurés	46	52
Établissements de 50 à 249 assurés	21	19
Établissements de 250 à 499 assurés	1	1
Établissements de 500 assurés et plus	3	3
Total	**71**	**75**

2 Assurés actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs	2021	2020
État au 1.1.	7’819	7’679
Entrées	1’563	1’484
Sorties	-1’437	-1’344
État au 31.12.	**7’945**	**7’819**

2.2 Bénéficiaires de rentes	31.12.21	31.12.20
Bénéficiaires d’une rente de vieillesse	1’377	1’298
Bénéficiaires d’une rente d’invalidité	169	160
Bénéficiaires d’une rente de conjoint	78	76
Rentes pour enfant	44	39
Total bénéficiaires de rentes, y c. nouveaux rentiers au 1er janvier	**1’668**	**1’573**

3 Type de mise en œuvre de l'objectif

3.1 Explication des plans de prévoyance

Pour les plans de prévoyance A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 et A9, la masse salariale AVS non coordonnée est assurée. Pour le plan de prévoyance B1, la déduction de coordination légale complète s'applique tandis que pour le plan B2, la moitié de la déduction de coordination est mise en œuvre. Comme variante, une déduction de coordination proportionnelle au taux d'occupation est également proposée.

Le montant de la rente de vieillesse annuelle est calculé en multipliant l'avoir de vieillesse (obligatoire et surobligatoire) acquis au moment de la retraite par un taux de conversion uniforme. Ce dernier était de 5,6% en 2021 (6,0% en 2020) pour l'âge ordinaire de la retraite (64/65 ans).

Le versement anticipé d'une rente de vieillesse est possible à partir de l'âge de 58 ans. Pour chaque année de versement anticipé, le taux de conversion est abaissé de 0,15%. Les mois sont pris en considération au prorata. Comme variante de plan, il est également possible d'opter pour une poursuite de l'épargne jusqu'à l'âge de 70 ans.

La rente d'enfant de retraité s'élève à 20% de la rente de vieillesse; toutefois au maximum à 50% de la rente de vieillesse AVS maximale.

La rente de conjoint ou de partenaire s'élève à 60% de la rente de vieillesse assurée ou de la rente d'invalidité assurée.

Les rentes pour enfant (rentes d'enfant d'invalide et rentes d'orphelin) s'élèvent à 20% de la rente de vieillesse assurée ou de la rente d'invalidité assurée jusqu'à l'âge de 18 ou 25 ans (si en formation).

Si un assuré non marié (p. ex. un père ou une mère célibataire) ou un assuré marié dont le conjoint ou le partenaire reconnu n'a pas droit à une rente de conjoint ou de partenaire, ou si un partenaire de concubinage enregistré décède, un capital-décès s'élevant au montant de l'avoir de vieillesse accumulé est dû, après déduction faite d'une indemnité éventuelle au conjoint ou partenaire survivant.

La rente d'invalidité s'élève à 100% de la rente de vieillesse assurée. Pour les employeurs présentant une mauvaise évolution des sinistres, des rentes plus faibles sont possibles.

Des rentes de risque supplémentaires temporaires peuvent être convenues. À l'âge de la retraite, la rente d'invalidité ou de conjoint ordinaire plus la rente supplémentaire génèrent des prestations à hauteur de 40%, 50% ou 60% du salaire assuré.

La prestation de libre passage (prestation de sortie) correspond à l'avoir de vieillesse total accumulé à la sortie (art. 15 LFLP), mais au moins au droit prévu à l'art. 17 LFLP et au moins à l'avoir de vieillesse LPP (art. 18 LFLP). La caisse de pension est structurée selon les principes d'une caisse d'épargne, avec une assurance-risque.

3.2 Financement et méthodes de financement

Le financement est effectué par le biais de bonifications de vieillesse ordinaires et de cotisations de risque. Les bonifications de vieillesse sont fixées de telle sorte qu'elles puissent financer au moins les prestations LPP. Les bonifications de vieillesse sont conçues différemment selon le plan de prévoyance.

Par ailleurs, les prestations de libre passage à verser et les contributions fournies à titre facultatif (apports uniques) contribuent à l'augmentation des prestations d'assurance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation concernant la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et à la Swiss GAAP RPC 26. Tous les postes du bilan ont été évalués à la valeur vénale.

Le capital de prévoyance des assurés actifs de la Caisse de pension Veska correspond à l'inventaire du 31.12.2021.

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques sont calculés – conformément aux directives du conseil de fondation – par l'expert en prévoyance professionnelle. Le taux d'intérêt technique pour l'évaluation des obligations en matière de rente s'élève à 1,5% au 31.12.2021 (année précédente: 1,5%). Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a été déterminé selon les bases techniques 2015, tables de génération.

La Caisse de pension Veska a fait établir pour la dernière fois au 31.12.2019/ 01.01.2020 une «expertise actuarielle» par le bureau d'experts «Deprez Experten AG». Les experts y confirment que a) le taux d'intérêt technique et les principes actuariels utilisés sont adéquats, b) la Caisse de pension Veska peut garantir au 31.12.2019 qu'elle est en mesure de respecter ses obligations (art. 52e al.1 lettre a LPP), c) les dispositions actuarielles réglementaires sur les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales (art. 52e, al.1 lettre b LPP) et d) les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

4.3 Modification des principes relatifs à l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Aucune modification n'a eu lieu durant l'année sous revue.

5 Risques actuariels / taux de couverture / couverture des risques

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Caisse de pension Veska supporte elle-même les risques vieillesse, décès et invalidité. Durant l'année sous revue, le conseil de fondation a décidé de conclure au 01.01.2022 pour une durée de 5 ans un contrat de réassurance congruent avec PKRück pour les risques de décès et d'invalidité.

5.2 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs (brut)

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
État du capital de prévoyance au 1.1.	**814'653'215**	**786'652'107**
Correction année:s précédente:s (assurances subséquentes)	-65'375	45'738
Report 01.01.2021	814'587'840	786'697'845
Cotisations d'épargne employés ordinaires	29'107'475	24'571'472
Cotisations d'épargne employeurs ordinaires	30'546'236	25'862'173
Avoir de compensation suite à la baisse du taux de conversion	20'517'769	0
Apports uniques et montants de rachat	7'279'173	7'762'518
Apports de libre passage	67'908'901	60'879'972
Apports de libre passage (changement interne)	1'334'703	1'359'124
Versements anticipés EPL/divorce	773'858	3'854'269
Total apports capital de prévoyance	**157'468'116**	**124'289'527**
Taux d'intérêts capital de prévoyance (2021: 1,75%, 2020: 2,25%)	14'408'662	17'460'823
Total rémunération capital de prévoyance	**14'408'662**	**17'460'823**
Prestations de libre passage à la sortie	-79'763'335	-60'887'247
Versements anticipés EPL	-2'141'700	-1'565'990
Versements anticipés divorce	-473'884	-683'479
Dissolution suite au départ à la retraite	-38'618'923	0
Prestation en capital en cas de vieillesse, décès, invalidité	-20'216'499	-50'666'940
Perte / gain de mutation / corrections	0	8'678
Total dissolution capital de prévoyance	**-141'214'340**	**-113'794'979**
État du capital de prévoyance au 31.12.	**845'250'278**	**814'653'215**

5.3 Total du capital de prévoyance selon la LPP

	31.12.21	31.12.20
Capital de prévoyance selon la LPP	418'219'151	410'143'354
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Selon les calculs de l'expert en caisses de pension, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes se compose comme suit:

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Valeurs actuelles des rentes	442'259'113	418'292'557
Provision pour cas d'invalidité en cours	14'500'000	12'800'000
Provision pour cas d'invalidité latents	2'600'000	2'600'000
Capital de prévoyance rentiers	**459'359'113**	**433'692'557**

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
État du capital de prévoyance au 1.1.	**433’692’557**	**388’801’563**
Baisse/augmentation cas d’invalidité en cours *)	1’700’000	-300’000
Augmentation des cas d’invalidité latents	0	700’000
Apport issu du capital de prévoyance assurés actifs	38’618’923	39’710’325
Remboursements prestations de libre passage pour cause d’invalidité	791’465	380’318
Coûts pour cas de prestation/somme des sinistres	5’837’895	6’370’688
Pertes sur les retraites	-11’753’298	10’760’496
Rémunération capital de prévoyance rentiers avec 1,5%	6’143’629	5’666’582
Ajustement selon le calcul des experts	21’186’518	3’661’475
Total constitution capital de prévoyance rentiers	**62’525’132**	**66’949’884**
déduction faite des prestations de rente **)	-24’117’309	-22’058’890
déduction faite du capital de prévoyance sorties collectives rentiers	-12’741’267	0
Total dissolution capital de prévoyance rentiers	**-36’858’576**	**-22’058’890**
État du capital de prévoyance au 31.12.	**459’359’113**	**433’692’557**

*) À la fin de l’exercice 2021, il y avait 44,3 cas d’invalidité en cours (année précédente: 30,1), pour lesquels des provisions à hauteur de CHF 14’500’000 (année précédente: CHF 12’800’000) ont été constituées. Cette provision a ainsi dû être augmentée de CHF 1’700’000 par rapport à l’année précédente.

**) Les rentes en cours ont progressé de CHF 2’058’419 par rapport à l’année précédente (année précédente: CHF 2’218’808).

5.5 Détails concernant les provisions techniques	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Provision pour fluctuations cas à risque		
État du capital de prévoyance au 1.1.	**12’997’126**	**7’686’613**
Recettes cotisation de risque	12’255’398	12’081’201
Coûts pour cas de prestations	-5’837’895	-6’370’688
Augmentation provision pour cas en cours et latents	-1’700’000	-400’000
Dissolution à la valeur cible	-1’914’629	0
Réserve de fluctuation des risques	**15’800’000**	**12’997’126**
Provision pour pertes sur les retraites	**101’961’247**	**113’714’545**
Total provisions techniques	**117’761’247**	**126’711’671**

La provision pour «fluctuations dans l’évolution des risques» a été vérifiée par des experts en caisse de pension durant l’exercice 2021 et recalculée. Le montant minimal pour cette provision est de CHF 10,7 mio (année précédente: CHF 10,7 mio), la valeur cible est de CHF 15,8 mio (année précédente: CHF 15,8 mio). Les frais effectifs pour les nouveaux cas de prestations en 2021 étaient inférieurs de CHF 6’417’503 aux recettes issues des cotisations de risque perçues, qui ont été de CHF 12’255’398 en 2021. Les provisions pour les cas de prestations en cours et latents ont dû être augmentées de CHF 1’700’000. Ce revenu supplémentaire, d’un montant total de CHF 4’717’503 a pu être crédité à la provision «fluctuations cas à risque». Avec la dissolution de CHF 1’914’629 au taux cible, celle-ci est désormais de CHF 15’800’000 (année précédente: CHF 12’997’126).

La «provision pour pertes sur les retraites» couvre les coûts supplémentaires des 12 prochaines années dus au taux de conversion trop élevé; ceci sur la base du taux de conversion de 1,5% selon les bases techniques 2015, table des générations. Le calcul de la provision a été réglementé dans l’annexe au «Règlement sur la constitution des provisions techniques». D’un point de vue technique, en 2022, le taux de conversion à l’âge de la retraite pour les hommes de 65 ans est trop élevé de 26,0% et pour les femmes de 64 ans de 22,9%. Les frais des apports uniques (en compensation à la baisse du taux de conversion au 01.01.2021) ont été débités à la provision au 01.01.2021, dans la mesure où le pourcentage de la provision a été réduit à 18,5% au 31.12.2021 (année précédente: 22%). La provision pour pertes sur les retraites s’élève au 31.12.2021 à CHF 101’961’247 sur la base de l’avoir de vieillesse acquis au jour de référence du 31.12.2021 par les assurés qui ont déjà atteint l’âge limite pour la retraite anticipée la plus précoce possible de 58 ans ou qui l’atteindront dans les 6 ans (année précédente: CHF 113’714’545).

5.6 Réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation d'utilisation.

5.7 Taux de couverture	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Total actifs selon bilan	1'853'019'251	1'685'024'302
déduction faite des autres engagements	-357'933	0
déduction faite des prestations de libre passage et rentes	-28'492'878	-13'482'964
déduction faite du compte de régularisation passif	-364'731	-3'239'180
déduction faite des réserves de cotisations de l'employeur	-10'315'901	-12'164'657
déduction faite du capital de fondation	-10'000	-10'000
Total fonds disponibles	**1'813'477'808**	**1'656'127'500**
Capital de prévoyance assurés actifs	845'250'278	814'653'215
Capital de prévoyance rentiers	459'359'113	433'692'557
Provisions techniques	117'761'247	126'711'671
Total fonds liés	**1'422'370'638**	**1'375'057'443**
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	**127,5%**	**120,4%**
Excédent de couverture/découvert	**391'107'170**	**281'070'057**
Taux de couverture écon. (taux d'intérêt tech. capital rentiers -0,1%, année précédente: -0,4%)	**119,4%**	**110,1%**

6 Explication des placements de fortune et du résultat net issu du placement de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires de portefeuille, règlement de placement

Le dépôt de titres est géré par la Banque Cantonale d'Argovie. Le directeur réalise lui-même des placements, en accord avec les directives du règlement de placement. La banque est à ses côtés pour le conseiller.

En 2005, le conseil de fondation a réglementé de manière exhaustive la restitution d'avantages financiers éventuels et les revenus du directeur. Le directeur doit communiquer chaque année au conseil de fondation le montant et la durée des indemnités perçues en dehors du contrat de travail; cf. art. 48k OPP 2.

Les membres du conseil de fondation, les conseillers impliqués dans la gestion de fortune et les membres du Bureau divulguent chaque année, via une déclaration de loyauté, leurs éventuels conflits d'intérêts; cf art. 48l OPP 2. La déclaration de loyauté comprend aussi les thèmes des affaires propres et des avantages financiers.

6.2 Calcul et valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour faire face aux risques spécifiques du marché et inhérents aux placements de fortune afin de pouvoir durablement respecter la promesse de prestations. La détermination des réserves de fluctuation de valeur nécessaires repose sur des considérations financières et les circonstances actuelles.

En se basant sur les calculs de l'entreprise de conseil A&L Asalis AG, le conseil de fondation a fixé la valeur cible pour les réserves de fluctuation de valeur (RFV) au 31.12.2021 à un taux prudent de 34,1% (année précédente: 34.1%). Le calcul des RFV est effectué selon la méthode «Conditional Value at Risk» (CVaR). La méthode CVaR tient dûment compte de risques extrêmes possibles, comme ceux survenus en 2008 par exemple. Avec des réserves de fluctuation de valeur de 34,1%, deux mauvaises années de placement consécutives (comme 2001/2002) ou une année de placement extrêmement mauvaise (comme en 2008) peuvent être absorbées avec une garantie de 97,5%.

Au 31.12.2021, la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 27,5%. La réserve de fluctuation de valeur est ainsi remplie à environ 80,6% et n'atteint donc pas encore tout à fait la valeur cible.

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
État des réserves de fluctuation de valeur au 01.01.	**281'070'057**	**287'497'907**
Attribution / prélèvement réserve de fluctuation de valeur	110'037'113	-6'427'850
État des réserves de fluctuation de valeur au 31.12.	**391'107'170**	**281'070'057**
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	**485'028'388**	**468'894'588**
Capitaux de prévoyance, y c. provisions tech.	1'422'370'638	1'375'057'443
Réserves de fluctuation de valeur convenues en %	34.1%	34.1%
Réserves de fluctuation de valeur	485'028'388	468'894'588
État des réserves de fluctuation de valeur au 31.12.	391'107'170	281'070'057
État RFV en % de la valeur cible	80.6%	59.9%
Défaut de réserve au niveau de la réserve de fluctuation de valeur	93'921'218	187'824'531

6.3 Représentation des placements de fortune selon les catégories de placement

La catégorie de placement «Immobilier étranger» affiche au 31.12.2021 une divergence par rapport à la fourchette tactique. La divergence sera corrigée avec la suite de la mise en œuvre de la stratégie de placement en 2022. À défaut, la stratégie de placement valable, y c. les fourchettes selon le règlement de placement au 31.12.2021, est appliquée.

Type	En CHF 2021	En % 2021	Stratégie 2021 Fourchettes	En CHF 2020	En % 2020
Liquidités	**36’173’944**	**1.9%**	**1%**	**50’623’601**	**3.0%**
Dont compte de rég. actif, mobilier	299’139		0% - 4%	370’892	
Oblig./créances en CHF	**150’442’941**	**8.1%**	**8%**	**230’856’442**	**13.7%**
dont dans des fonds	135’599’124		4% - 12%	183’219’572	
Oblig. Devise étrangère	**77’024’344**	**4.1%**	**4%**	**54’523’653**	**3.2%**
dont dans des fonds	77’024’344		2% - 6%	54’523’653	
Hypothèques	**63’936’982**	**3.4%**	**4%**	**0**	**0.0%**
dont dans des fonds	63’936’982		2% - 6%	0	
Emprunts convertibles	**69’124’381**	**3.7%**	**5%**	**0**	**0.0%**
dont dans des fonds	69’124’381		3% - 7%	0	
Actions Suisse	**330’603’406**	**17.8%**	**16%**	**279’299’399**	**16.6%**
dont dans des fonds	330’603’406		12% - 20%	279’149’399	
Actions Étranger	**253’796’832**	**13.7%**	**12%**	**236’384’964**	**14.0%**
dont dans des fonds	253’796’832		8% - 16%	236’384’964	
Actions Emerging Markets	**135’583’869**	**7.3%**	**7%**	**149’160’988**	**8.9%**
dont dans des fonds	135’583’869		5% - 9%	149’160’988	
Immobilier Suisse	**398’653’587**	**21.8%**	**18%**	**372’869’791**	**22.1%**
dont dans des fonds	398’653’587		14% - 22%	372’869’791	
Immobilier Étranger	**114’230’472**	**6.1%**	**9%**	**131’303’676**	**7.8%**
dont dans des fonds	114’230’472		7% - 11%	131’303’676	
Private Equity	**79’723’635**	**4.3%**	**5%**	**27’679’087**	**1.6%**
dont dans des fonds	79’723’635		0% - 7%	27’679’087	
Or	**55’594’251**	**3.0%**	**5%**	**39’673’454**	**2.4%**
dont dans des fonds	55’594’251		0% - 7%	39’673’454	
Insur. Linked Securities	**51’796’860**	**2.8%**	**3%**	**48’136’246**	**2.9%**
dont dans des fonds	51’796’860		0% - 5%	48’136’246	
Senior Secured Loans	**36’333’746**	**2.0%**	**2%**	**64’513’001**	**3.8%**
dont dans des fonds	36’333’746		0% - 4%	64’513’001	
Hedge Funds	**0**	**0.0%**	**1%**	**0**	**0.0%**
dont dans des fonds	0		0% - 2%	0	
Total	**1’853’019’251**	**100.0%**	**100%**	**1’685’024’302**	**100.0%**

6.4 Limites de catégories selon OPP 2, art. 50, al. 4 (LPP art. 71, al. 1)

Fin 2016, le conseil de fondation a fixé la stratégie de placement pour l’année 2017. En tant que jeune caisse de pension (relativement peu de personnes percevant une rente), Veska poursuit depuis plus de 20 ans une stratégie rentable et tolérante aux risques (40% d’actions, 27% d’immobilier). La part des devises étrangères est de 46%, conformément à la stratégie de 2017. Par le biais de l’utilisation de produits protégés contre le risque de change, la valeur cible de 37,5% pour la part de devises étrangères est visée. La part totale non couverte de devises étrangères est de 34,7% au jour de référence (année précédente: 32,1%). Ici aussi, le conseil de fondation accepte résolument le dépassement de la limite OPP 2 de 30% pour des raisons de sécurité et de risque.

La Caisse de pension Veska détient depuis de nombreuses années une stratégique de devises étrangères de plus de 30%. Veska tient compte de la forte part de devises étrangères avec une réserve de fluctuation de la valeur cible élevée en conséquence. En novembre 2021, l’entreprise Libera AG (anciennement Asalis) de Zurich a procédé aux calculs (réserve de fluctuation de valeur visée, attentes en matière de rendements) pour la stratégie de placement fixée et déterminé une valeur cible de 34,1% (jusqu’à présent: 34,1%) pour la réserve de fluctuation de valeur.

6.5 Explication des placements de fortune et du résultat net issu du placement de fortune

Performance de la fortune globale	2021 CHF	2020 CHF
Somme de tous les actifs au début de l’exercice	1’685’024’302	1’594’309’239
Somme de tous les actifs à la fin de l’exercice	1’853’019’251	1’685’024’302
Avoir moyen des actifs (non pondéré)	1’769’021’776	1’639’666’770
Résultat net issu du placement de fortune	148’519’454	59’719’120
Performance arithmétique sur la fortune globale	**8.40%**	**3.82%**

En tenant compte d’une petite position externe résiduelle (actions), une performance de 8,40% a été atteinte pour l’année sous revue (référence: 10,77%). En 2020, le résultat de placement était de 3,82%.

7 Explications sur d'autres postes du bilan et sur le compte d'exploitation

7.1 Liquidités

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Compte chèque postal	3'148'675	4'312'253
Compte d'entreprise BCA	30'269'888	37'433'052
Compte mandat de gestion de fortune BCA	390'132	3'126'973
Comptes en devises étrangères BCA (EUR et USD)	1'792'375	5'202'966
Raiffeisenbank Erlinsbach, compte épargne	273'734	177'465
Total liquidités	**35'874'804**	**50'252'709**

7.2 Créances

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Créances des employeurs (cotisations)	12'204'971	12'752'287
Créances de tiers (AFC Berne)	2'638'846	2'884'583
Total créances	**14'843'817**	**15'636'870**

Toutes les créances (cotisations en souffrance employeur et employés) ont été réglées à la date de l'audit.

7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Divers comptes de régularisation actifs (assur., frais de gestion et de distribution, perfectionnement SR)	84'674	85'848
Intérêts courus obligations CHF	214'466	285'043
Total compte de régularisation actif	**299'139**	**370'891**

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif se compose essentiellement de transferts en cours au sein de la Caisse de pension Veska ainsi que de prestations de libre passage payés d'avance par des personnes qui n'entreront que l'année suivante.

7.5 Représentation des réserves de cotisations de l'employeur

sans renonciation d'utilisation	2021 CHF	2020 CHF
État réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	12'164'657	19'705'285
Apports	0	0
Prélèvement	-1'848'757	-7'540'628
Rémunération 2021 0.00% (0.00% en 2020)	0	0
État réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.	**10'315'901**	**12'164'657**

7.6 Fonds libres

Conformément à l'art. 2 du règlement sur la constitution des provisions techniques, les fonds libres ne peuvent être affichés que lorsque les provisions techniques et la réserve de fluctuation de valeur ont été constituées jusqu'à la valeur cible. Au 31.12.2021, les provisions techniques se situent dans la fourchette autorisée. Par contre, la réserve de fluctuation de valeur n'est que d'environ 94% de la valeur cible convenue. Il n'existe donc pas de fonds libres.

7.7 Charges administratives

Malgré une nette augmentation en partie due à des effets exceptionnels, les coûts administratifs générés par l'administration des assurés restent à un niveau comparativement bas. Ces coûts sont pris en charge par la fondation, c'est-à-dire par la Caisse de pension Veska.

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Charges administratives (salaires, SR, IT, loyer, etc.)	1’714’714	1’215’800
Honoraires organe de révision et experts	68’339	130’689
Coûts organe de surveillance	17’145	23’585
Prestations de conseil	22’923	0
Total charges administratives	**1’823’120**	**1’370’073**
Nombre d’assurés (actifs et bénéficiaires de rente)	9’613	9’392
Coûts administratifs en CHF par personne assurée **(sans frais de gestion de fortune)**	**190**	**146**

7.8 Commentaire relatif aux frais de gestion et aux placements collectifs opaques

	31.12.21 CHF	31.12.20 CHF
Coûts achat / vente titres	1’594’004	371’204
Frais de dépôt et dépenses	664’833	511’488 Frais
directs de gestion de fortune	293’690	203’999
Total frais directs de gestion de fortune	2’552’526	1’086’691
Somme de tous les chiffres clés des coûts pour les placements collectifs *	7’760’007	7’929’718
*Le calcul des chiffres clés des coûts est basé sur les ratios TER indiqués par les banques	**10’312’533**	**9’016’409**
Remboursements / rétrocessions	-95’533	-163’602
Total frais de gestion de fortune	10’217’000	8’852’807

La Caisse de pension Veska n’emploie pas de gestionnaire de fortune externe sauf par le biais de fonds et d’avoirs spéciaux des fondations de placement. Les coûts globaux de la BCA pour la gestion de dépôt, y c. crédits d’intérêts et de dividendes, livraison et la remise des titres et le Global Custody, s’élèvent, à 1.40 points de base (0,014%) des actifs immobilisés gérés durant l’année sous revue.
Pour 5 (année précédente: 6) fonds déployés, les banques gérant ces fonds versent directement à la Caisse de pension Veska des remboursements sous forme de rabais de volume. Les remboursements complets (rétrocessions) sont transférés à la Caisse de pension Veska et crédités au compte d'exploitation.
La somme de tous les chiffres clés des coûts pour les placements collectifs considérés comme «transparents» s’élève à CHF 7’760’007 (année précédente: CHF 7’929’718). Le total des frais de gestion de fortune s’élève à CHF 10’217’000 ou 0,54% (année précédente: 0,53%) du total du bilan de CHF 1’853’019’251.
Le ratio de transparence des coûts est de 97,1% (année précédente: 96,6%). Pour les placements suivants, la Caisse de pension Veska n’a pas reçu d’indications sur leurs coûts (TER) ou aucune valeur testée par un organe de révision n’était disponible:

ISIN	Valeur	Désignation	31.12.21 Valeur pertinente En CHF
XS2’053’910’530	50’133’196	Cert. Ruvercap 2019-open end working capital	9’647’500
LU0’351’934’137	3’879’404	Partners Group Private Equity Secondary 2008 - 2020	460’705
LU0’640’862’271	13’177’853	Partners Group Secondary 2011-2024	1’326’731
XD0’022’596’742	2’259’674	Ant. UBS Global Private Equity I Ltd. Ptg.	219’755
LU1’590’848’096	36’912’092	Invesco Global Direct Real Estate Fund	16’035’792
LU2’234’600’380	57’976’707	Invesco Real Estate - European Living Fund	4’488’009
LI1’118’223’307	111’822’330	Global Infrastructure Logistic Fund SICAV	20’723’196
Total placements opaques			**52’901’688**

Placements de fortune		
Placements directs	0	0
Total placements directs	1’799’818’424	1’638’115’334
Total placements opaques	52’901’688	46’538’077
Total placements de fortune	**1’852’720’112**	**1’684’653’411**
Ratio de transparence des coûts	**97.1%**	**96.6%**

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigences de la part de l'autorité de surveillance.

9 Informations complémentaires

9.1 Adaptation des rentes

Conformément à l'art. 36, al. 2 LPP, le conseil de fondation doit décider chaque année si et dans quelle ampleur les rentes doivent être adaptées à la hausse des prix. Le droit fédéral et les prescriptions de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 autorisent des augmentations de rente seulement s'il existe des fonds libres. Comme la Caisse de pension Veska ne disposait pas de fonds libres fin 2021, une augmentation de rente n'a pas été possible le 01.01.2022.

9.2 Responsabilité solidaire et garanties

La fondation n'engage pas de responsabilité solidaire et n'accorde pas de garanties.

9.3 Procédures judiciaires en cours

Il n'y a pas de procédures judiciaires en cours.

9.4 Liquidation partielle

En 2021, aucun fait n'est survenu, ayant eu pour conséquence une liquidation partielle.

9.5 Information sur l'exercice des droits de vote (rapport ORAb)

Une fois par an, la Caisse de pension Veska fournit des informations sur le comportement de vote sur son site Internet, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Après la date du bilan le 31.12.2021, aucun événement n'est survenu, ayant un impact significatif sur les actifs, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Caisse de pension Veska. L'exposition en Russie représente seulement 0,39% des actifs immobilisés totaux.

En 2022, les capitaux de prévoyance seront rémunérés de façon enveloppante au taux de 3,75% (année précédente: 1,75%).

Conformément à l'art. 44 OPP 2, l'estimation du taux de couverture de la Caisse de pension Veska s'inscrit autour de 120% au 31.05.2022.

Aarau, 2 juin 2022

Caisse de pension Veska

Lucian Schucan
Président

Martin Hammele
Directeur

Treuhand | Steuern | Prüfung

thv AG
Ziegelrain 29
5001 Aarau
Telefon +41 62 837 17 17
Telefax +41 62 837 17 77
thv.aarau@thv.ch
www.thv.ch

Bericht der Revisionsstelle
an den Stiftungsrat
über die Prüfung der Jahresrechnung der
Veska-Pensionskasse
5000 Aarau

Bericht der Revisionsstelle

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Veska-Pensionskasse, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Stiftungsrates

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Antea Alliance of independent firms
EXPERT SUISSE

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehren zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Aarau, 2. Juni 2022

thv AG
Wirtschaftsprüfung

Adrian Scholze

Leitender Revisor
zugelassener Revisionsexperte
dipl. Wirtschaftsprüfer

Rolf Kihm

zugelassener Revisionsexperte
dipl. Wirtschaftsprüfer

Beilage:

- Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang)

Caisse de pension Veska
Jurastrasse 9
5000 Aarau
Téléphone 062 824 63 79
info@veskapk.ch
www.veskapk.ch